

PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITE TECHNIQUE PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

Le six décembre deux mil dix-huit, dans les locaux du Centre de Gestion, 10 bis rue du Docteur Baudoux à Evreux, s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté numéro 2018-169 du 25 octobre 2018 du Président du Centre de Gestion, dans les conditions prévues par le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié et composé comme suit :

- ♦ Président : M. Pascal LEHONGRE
- ♦ Président suppléant : M. Marcel BRONCQUART
- ♦ Secrétaire : M. Patrick VEIT
- ♦ Secrétaire suppléante : Mme Marie-Thérèse MATECKI

Représentants des organisations syndicales :

- ♦ Liste CFDT : Mr. Frédéric FOURNIER
- ♦ Liste CGT : Mr. Laurent DUPRE Suppléant: Mr. Dominique GABET
- ♦ Liste FO : Mr. Patrick RICHARD Suppléante Mme Fabienne LETOURNEUR
- ♦ Liste SNDGCT : Mr. Bruno LOUIDET Suppléante : Mme Pascale CALAIS
- ♦ Liste SUD : Mme Catherine CROCFER
- ♦ Liste UNSA : Mme Anne GAELS

Scrutateurs :

Le 29 Novembre 2018 à 10 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert en présence des membres du bureau centralisateur et fait procéder à l'ouverture du site de vote électronique par internet.

Les opérations de votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral et conformément à la procédure définie avec le prestataire retenu dans le cadre du vote électronique par internet, suppléé par le vote par correspondance pour les électeurs en faisant la demande.

Le 6 décembre 2018 à 15 heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

RECENSEMENT ET DEPOUILLEMENT

Le bureau de vote a procédé au recensement et au dépouillement des votes :

- Nombre d'électeurs inscrits :	3697
- Nombre d'émargements vote électronique :	938
- Nombre d'émargements vote par correspondance :	9
- Nombre d'émargements Total :	947
- Nombre d'enveloppes renfermant des bulletins blancs ou nuls	4
- Nombre de votes électroniques blancs	127
- Suffrages exprimés :	816

AL H.T.H. V.N. 1 H.F. J.P. FF LD JB
SB VG BL CE.

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHACUNE DES LISTES EN PRESENCE

INTITULE DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS
CFDT	239
CGT	209
FO	159
SNDGCT	70
SUD affilié SOLIDAIRES	73
UNSA	66

ATTRIBUTION DES SIEGES

Nombre total de sièges de représentants titulaires attribués a chaque liste :

Calcul du quotient électoral :

Nombre de suffrages valablement exprimés Soit **816** /9= 90,67
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir

Liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Attribution des sièges restant		Attribution des sièges restant		Nombre total de sièges attribués
			Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	
FO	159	1	79,5		79,5	1	2
CGT	209	2	69,67		69,67		2
CFDT	239	2	79,67	1	59,75		3
SUD affilié SOLIDAIRES	73	0	73		73		1
SNDGCT	70	0	70		70		1
UNSA	66	0	66		66		0
Total	816						9

Représentants titulaires et suppléants désignés :

En application des dispositions statutaires, les représentants du personnel au Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion sont désignés ainsi qu'il suit :

Sont déclarés élus les candidats suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants	Liste
Mme NALET Vanessa	M. POISSON Matthieu	CFDT
M. LAGOUBIE Pascal	Mme JEAN Alexandra	CFDT
Mme LAROCHE Marie-Helene	Mme LEBLOND Sylvette	CFDT
M. GABET Dominique	Mme MANCAUX Céline	CGT
M. JOLY Yannick	Mme MANNECHET Corinne	CGT
M. RICHARD Patrick	Mme LETOURNEUR Fabienne	FO
M. FIQUET David	Mme LECOQ Anne-Marie	FO
Mme CALAIS Pascale	Mme PERRICHON Pauline	SNDGCT

MB P.L. A.H.F. DG B B L.D. SB VN- FF ce

Au total sont élus

4 TITULAIRES FEMMES ET 5 TITULAIRES HOMMES
et
8 SUPPLEANTS FEMMES ET 1 SUPPLEANTS HOMMES.

P.L. 3 MB DG FF LD
N.H. VN SB ~~FX~~ H CC

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :

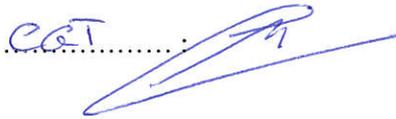
Pas d'observations.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal, dressé et clos le 6 décembre 2018 à 16h16, est signé, après lecture, par le Président, le Secrétaire et tous les membres du Bureau de vote, délégués de chacune des listes électorales dûment convoqués. Un exemplaire est adressé sans délai au Préfet du département ainsi qu'aux fonctionnaires habilités à représenter les listes de candidatures.

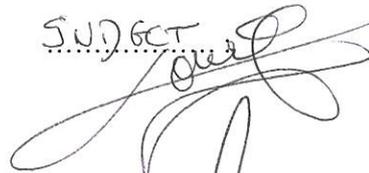
Les représentants des organisations syndicales :

.....


CET


.....

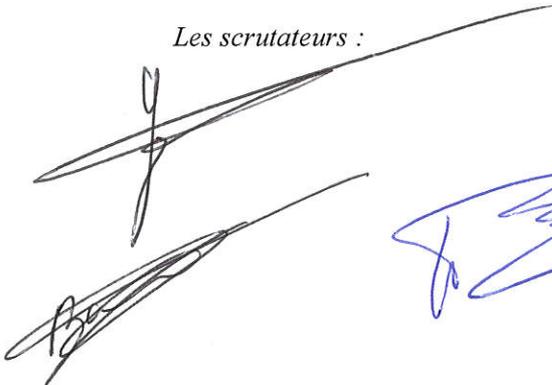

Fo


SUDJECT


(FDT

Les scrutateurs :





Le Président :



Le Secrétaire :

